

CONDITIONS GENERALES DE VENTE EN LIGNE CAMPING DE LA PLAGE

1/ MODALITES D'ACCUEIL ET DE RESERVATION

La réservation ou la location sur place d'un emplacement / hébergement doit être effectuée par une **personne majeure présente sur place tout au long du séjour** (en conformité avec l'article 1124 du code civil). Celle-ci demeure la seule responsable des agissements des personnes qu'elle accueille et du règlement de l'intégralité du coût du séjour.

Les **mineurs** non accompagnés de leurs parents doivent **obligatoirement fournir une autorisation parentale** (téléchargeable sur le site) **et seront placés sous la responsabilité de la personne majeure qui loue l'emplacement/l'hébergement.**

Les réservations sont acceptées pour tout séjour de **7 nuits minimum**. Pour les hébergements, hors saison uniquement, les réservations sont également possibles à partir de 2 nuits.

Pour réserver, vous devez remplir le **contrat de réservation en ligne** et **régler un acompte de 25%** du coût du séjour -hors taxes de séjour (**ou 100% du séjour** pour toute réservation faite moins d'un mois avant l'arrivée) et des **frais de réservation** (20€ - ou frais réduits à 10€ pour les courts séjours de 2 à 6 nuits en hébergement hors saison).

Votre demande ne sera enregistrée qu'après avoir confirmé avoir lu et accepté les conditions de vente et communiqué vos coordonnées bancaires (système sécurisé par la Caisse d'Epargne). Cette dernière action est assimilée à la signature électronique conformément aux articles 1316 et suivants du Code Civil français.

Sous condition de disponibilité, votre carte bancaire sera débitée et vous recevez une confirmation indiquant les conditions de paiement du solde à régler au plus tard un mois avant votre arrivée.

En cas d'indisponibilité, nous vous informons par mail ou par téléphone ; votre carte bancaire ne sera pas débitée.

Tout dossier incomplet (sans autorisation parentale) sera automatiquement rejeté.

Aucune réservation par téléphone et fax ne sera prise en compte.

L'obtention d'un hébergement/ emplacement précis souhaité par le client ne sera pas garantie. La direction fera néanmoins son possible pour accéder à sa requête. Si elle se trouve dans l'impossibilité de répondre favorablement à la demande elle proposera un autre emplacement à proximité et de qualité comparable. Le numéro d'emplacement est donné à titre indicatif et sans garantie.

Les hébergements /emplacements peuvent accueillir **6 personnes maximum (enfants et bébés compris)**.

Sur un emplacement, vous pouvez installer :

- **emplacements pour tentes** : 3 tentes maximum +2 voitures ou motos. Vans / fourgons interdits. Attention le secteur "famille" est réservé uniquement aux familles
- **emplacements "standard" pour caravanes** : 1 caravane + 2 voitures ou motos **OU** 1 camping-car/van/fourgon + 1 voiture ou moto par emplacement - 1 petite tente autorisée.
- **emplacements "grand confort" pour caravanes** : caravane + 2 voitures ou motos, 1 petite tente autorisée. Camping-cars interdits.
- **emplacements pour camping-car** : 1 camping-car ou 1 van ou 1 fourgon - 1 petite tente autorisée - pas de véhicule supplémentaire possible.

Les tentes ne sont pas acceptées sur les emplacements des mobilhomes et chalets.

Le descriptif de l'équipement des locations est détaillé dans la grille tarifaire.

2/ CALCUL DU COUT DU SEJOUR ET REGLEMENT

Le coût du séjour est calculé en fonction des informations portées sur le contrat de réservation ou sur la fiche d'inscription (dates, nombre de personnes, de véhicules, animaux). Pour la réservation, n'inscrivez que les personnes, animaux, voitures... absolument sûrs de participer au séjour.

Le paiement ne peut se faire que par carte bancaire (paiement sécurisé par la Caisse d'Epargne).

Séjours réservés :

Le solde doit être réglé **au plus tard 30 jours avant la date d'arrivée contractuelle** (hors taxes de séjour). **Passé ce délai, le camping se réserve le droit de considérer la réservation comme annulée.** L'acompte sera conservé par le camping et l'emplacement /hébergement sera reloué.

En cas de réservation tardive (moins d'un mois avant la date arrivée) le solde devra être intégralement versé lors de la réservation (hors taxes de séjour).

Les frais de dossier ne sont pas déductibles du solde du séjour.

Séjours sans réservation :

Les séjours doivent être réglés **en totalité le jour d'arrivée** en fonction des dates de séjour et des informations portées sur la fiche d'inscription. Aucun remboursement ne sera accordé en cas de départ anticipé.

3/ ABSENCE D'UN DROIT DE RETRACTATION

Les dispositions légales relatives à la vente à distance prévues dans le Code de la Consommation (article L 121-20-4) prévoient que le droit de rétractation n'est pas applicable aux prestations de services d'hébergement, de transport, de restauration ou de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée

4/ MODIFICATION DES SEJOURS

- séjours réservés

Les contrats de réservation sont **nominatifs** et ne peuvent en aucun cas être cédés ou sous-loués. Seules les personnes inscrites sont autorisées à occuper la location/ l'emplacement qui leur est alloué.

Toute modification du nombre ou de l'identité des personnes, véhicules, animaux etc... initialement prévues sur le contrat de réservation devra être obligatoirement **notifiée par écrit au plus tard 30 jours avant la date d'arrivée contractuelle**.

Si elle intervient **moins de 30 jours** avant la date d'arrivée contractuelle et/ou **après réception du solde, le séjour sera dû intégralement pour le nombre de personnes, véhicules, animaux etc... initialement prévu** (hors taxes de séjour).

- séjours sans réservation

Le responsable de l'emplacement devra informer la réception de toute modification du nombre et/ou de l'identité des personnes présentes sur l'emplacement au fur et à mesure des changements et présenter les nouveaux arrivants à la réception. **Seules les personnes inscrites sont autorisées à occuper l'emplacement qui leur est alloué.**

Le non-respect d'une des clauses de l'article 4 pourra entraîner l'exclusion du site des personnes non déclarées et éventuellement la résiliation du contrat. Lors de la facturation, aucune réclamation ne pourra être formulée.

6/ ANNULATION DE SEJOUR RESERVE

Elle doit être faite **par écrit** (par courrier ou par email).

A titre **d'indemnité de rupture de contrat**, seront retenus ou resteront dus :

- les frais de réservation,

- un montant égal à l'acompte versé si vous annulez 30 jours ou plus avant la date d'arrivée contractuelle,

- un montant égal au total du séjour, si vous annulez moins de 30 jours avant la date d'arrivée contractuelle ou si vous ne vous présentez pas.

Seule l'assurance annulation (facultative) peut vous rembourser ; vérifiez si vous l'avez contractée.

7/ ASSURANCE ANNULATION (Facultative)

Nous vous conseillons de souscrire une assurance annulation qui vous permettra d'être remboursé si vous devez annuler ou interrompre votre séjour ou si un ou plusieurs assurés annulent leur participation au séjour. Cette assurance doit être souscrite lors de votre réservation et réglée par chèque séparé à l'ordre d'Aviva.

Le montant de la prime d'assurance dépend du coût du séjour (hors taxes de séjour) :

→ si le prix du séjour n'excède pas 675€, la prime à régler est de 25€.

→ à partir de 676€, la prime à régler correspond à 3.70% du prix du séjour.

L'assurance annulation remboursera les pénalités retenues par le camping déduction faite de la franchise prévue aux conditions spéciales.

Voir les Conditions de garanties : <http://www.tmscontact.com/eVoyager/pages/html/document/cgs/FR/L01.pdf>

Le mauvais temps ne saurait représenter une justification valable à l'annulation d'un séjour.

Seules les personnes mentionnées sur le contrat de réservation sont assurées. Toute modification entraînera l'annulation du contrat.

En cas d'annulation, l'assuré doit aviser l'assurance par écrit dans les 5 jours ouvrables où l'assuré a connaissance du sinistre.

8/ HEURES D'ARRIVEE / DE DEPART

1) arrivée

→ **les hébergements** sont disponibles de 16h à 20h30 en juillet et août ; les autres mois, nous contacter. La location se fait du samedi au samedi pour les mobil homes et du dimanche au dimanche pour les chalets.

→ **les emplacements** sont disponibles de 13h à 20h30 en juillet et août ; les autres mois, ils sont disponibles aux heures d'ouverture de l'accueil.

2) départ

→ **les hébergements** : les départs et les états des lieux de sortie s'effectuent de 7h à 11h en juillet et août sur rendez-vous. Les personnes désirant partir la veille du départ prévu doivent libérer les lieux avant 19h (les autres mois avant 17h). Aucun départ ne pourra avoir lieu en dehors de ces horaires et sans la présence du responsable de la location.

→ **les emplacements** : ils doivent être libérés avant 11h.

En cas de départ au-delà de l'heure prévue, une journée supplémentaire vous sera facturée.

9/ ARRIVEE RETARDEE ET/OU SEJOUR ECOURTE

Sans nouvelles de votre part, le gestionnaire se réserve la possibilité de disposer de l'emplacement/ hébergement réservé 24 heures après la date d'arrivée prévue. Le paiement intégral du coût du séjour initialement prévu au contrat demeure exigé. Aucune réduction ne sera consentie.

Dans le cas d'un départ anticipé, quelles qu'en soient les raisons, aucune réduction ou remboursement ne sera accordé. Le paiement intégral sera exigé.

Seule l'assurance annulation (facultative) peut, selon le cas, vous rembourser ; vérifiez si vous l'avez contractée.

10/ DEPOT DE GARANTIE

Pour les hébergements catifs, un **dépôt de garantie de 160 €** vous sera demandé à votre arrivée en prévision de la dégradation éventuelle du matériel loué. L'hébergement doit être rendu propre en fin de séjour. Dans le cas contraire, un **forfait de 60 €** sera facturé.

11/ PROTECTION DE VOS DONNES PERSONNELLES (C.N.I.L)

Les informations et données vous concernant sont nécessaires à la gestion de votre commande et à nos relations commerciales. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles vous concernant.

Pour cela, il suffit de nous en faire la demande par courrier à : Camping de la plage – Boulevard de l'Atlantique – 40200 Mimizan-Plage en nous indiquant vos nom, prénom, adresse et votre référence client.